DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
LFDE ABSOLUTE RETURN CREDIT SRI ACTION I

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

LFDE ABSOLUTE RETURN CREDIT SRI, Action I
Compartiment de la SICAV LFDE FUNDS
Code ISIN : FR0013340726

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et règlementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 24/09/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières - Société d'Investissement à Capital Variable, de droit français constitué en France.

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum règlementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du Compartiment est double : (i) chercher à réaliser, sur la durée de placement recommandée (3 ans), une performance nette de frais de gestion réels supérieure de 2,5 % par an à celle de son indicateur de référence (le SOFR capitalisé quotidiennement) ; et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le Compartiment est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'indicateur de référence l'€STR capitalisé est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances pour les actions libellées en euros, l'indicateur de référence SOFR pour les actions libellées en USD et le SARON pour les actions libellées en CHF. Le Compartiment n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de ces indicateurs de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. Les titres détenus en direct ou leurs sous-jacents seront sélectionnés de l'ensemble des émetteurs notés par LBPAM via son modèle propriétaire GREaT ayant émis de la dette (crédit ou monétaire) dont la maturité n'est pas échue ayant une notation crédit minimale de B- ou n'étant pas noté" , mais de manière non exclusive. Afin de chercher à atteindre ce double objectif de gestion, la construction de portefeuille se fait en deux étapes : • Analyse d'univers de valeurs (l'« Univers d'Analyse »). L'Univers d'Analyse, constitué de l'ensemble des émetteurs notés par LBPAM via son modèle propriétaire GREaT ayant émis de la dette (crédit ou monétaire) dont la maturité n'est pas échue ayant une notation crédit minimale de B- ou n'étant pas noté" , et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion (LBP AM), et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser. Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. Cette analyse est décrite au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par LBP AM est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La liste d'exclusions de LBP AM, ainsi que celle définie par le label ISR français, servent de second filtre. En effet,à côté des valeurs exclues par le label ISR Français, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. LBP AM reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement, et de la qualité extra-financière des émetteurs. La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 30% des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants : comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues par le label ISR Français) sont donc éligibles au Compartiment, à condition que la note moyenne extra-financière du Compartiment respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, LBP AM met en place la stratégie ISR du portefeuille. • Sélection des titres. La stratégie d'investissement du Compartiment consiste à gérer un portefeuille investi à minimum 50 % en titres de créance et d'instruments du marché monétaire, d'émetteurs privés ou publics, y compris des obligations convertibles, principalement libellés en euro, en mettant en œuvre différentes stratégies sur l'ensemble du marché du crédit. Les titres émis par des émetteurs privés représentent au minimum 50 % de l'actif. Les titres émis par des émetteurs de pays hors OCDE, et notamment de pays émergents, ne peuvent représenter plus de 10 % de l'actif net. En toutes hypothèses, les titres doivent être libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE, les titres libellés dans une devise autre que l'euro ne pouvant représenter plus de 10 % de l'actif net. L'exposition au risque de change est systématiquement couverte de sorte à ce que ce risque demeure accessoire (inférieure à 10 % de l'actif net). L'exposition globale du Compartiment au risque action est inférieure à 10% de l'actif net. Le Compartiment pourra donc développer alternativement ou cumulativement les stratégies suivantes : 1/ des stratégies de portage d'obligations ou d'arbitrage sur l'ensemble du marché du crédit : en fonction des opportunités de marché ou dans l'objectif de limiter certains risques, la Société de gestion peut développer : des stratégies de portage d'obligations (détention d'obligations de maturité courte) ou, des stratégies d'arbitrage entre les titres obligataires de qualité de crédit différente ou encore, des stratégies d'arbitrage sur l'ensemble du marché du crédit (arbitrage entre des obligations et des dérivés de crédit afin d'exploiter un écart de valorisation entre deux instruments similaires), dans le respect des contraintes de gestion du Compartiment ; 2/ des stratégies de valeur relative afin de profiter des écarts de performance anticipée entre émetteurs et/ou secteurs et/ou maturités ; 3/ des stratégies directionnelles sur les marchés obligataires pour profiter des éventuelles évolutions des spreads de crédit, la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt étant maintenue dans la fourchette [-3 ; +3] et la sensibilité aux spreads de crédit sera maintenue dans la fourchette [-6 ; +6] ; 4/ des stratégies de gestion de la volatilité pourront également être mises en place sur les marchés taux, change, crédit et actions de manière à chercher à bénéficier d'une évolution anticipée favorable des niveaux de volatilités implicites ou d'une évolution anticipée favorable du spread entre la volatilité implicite et la volatilité réalisée. Les expositions au(x) sous-jacent(s) de ces stratégies de volatilité sont couvertes de façon à rester accessoires ; 5/ des stratégies d'arbitrage sur les obligations convertibles pourront également être mises en place de manière à prendre une exposition sur un ou plusieurs paramètres des obligations convertibles et à anticiper une évolution favorable de ces niveaux. Ces paramètres peuvent être notamment la volatilité implicite, le crédit ou certaines clauses de prospectus établi lors de l'émission. Les titres sont principalement sélectionnés au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, parmi les valeurs appartenant à l'univers des obligations convertibles et des actions internationales et les entités privées de la zone OCDE, notées « Investment Grade » ou dont la plus mauvaise notation est « BB- » selon les principales agences existantes telles Standard & Poor's, Moody's, Fitch, et émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations, libellés en euro, dans la limite de 10 % de l'actif net du Compartiment et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Compartiment. En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 70% maximum de l'actif net du Compartiment. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) avec possibilité de distribution d'acompte

Faculté de rachat : Les rachats d'actions sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative en J (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque faible sur leur capital initial. Les actions ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise

en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des actions du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :





L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 3 ans et plus.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée. Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'indicateur synthétique de risque du produit sont les suivants :

- Risque de liquidité
- Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) et aux acquisitions et cessions temporaires de titres
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme
- Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus. La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance : Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 510 €	8 890 €
	Rendement annuel moyen	-14,90%	-3,85%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 350 €	9 800 €
	Rendement annuel moyen	-6,50%	-0,67%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 240 €	10 520 €
	Rendement annuel moyen	2,40%	1,70%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 170 €	12 560 €
	Rendement annuel moyen	11,70%	7,89%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :
- 04/11/2019 et 04/11/2022 pour le scénario défavorable
- 04/02/2019 et 04/02/2022 pour le scénario intermédiaire
- 04/11/2022 et 04/11/2025 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.
Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux (en €)	85 €	272 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,85%	0,87% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,6% avant déduction des coûts et de 1,7% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,57% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	57 €
Coûts de transaction	0,22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Commissions liées aux résultats : 0,06% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur la moyenne des 5 dernières années des commissions liées aux résultats. Une commission de surperformance est appliquée et s'élève à 20% de la surperformance nette de frais réalisée par rapport à l'indicateur de référence, que la performance absolue du FCP sur la Période de Calcul soit positive ou négative.	6 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 3 ans.
L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.
La Société de Gestion de l'OPC peut décider, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC, de déclencher un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :
Si vous êtes investisseur personne physique :
- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :
- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse https://www.lbpam.com/publications.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8
Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 7 années passées, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France).
Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : https://www.lbpam.com/fr/products/fr0013340726. A l'attention des investisseurs suisses uniquement :
Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, 1260 Nyon, Suisse. Le service de paiement en Suisse est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon, Suisse. Le prospectus et le document d'informations clés (ou document équivalent), les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement auprès du représentant.